



Doc. 14527
24 avril 2018

Besoins et droits humanitaires des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Europe

Amendement¹ n° 14

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7.5, insérer le paragraphe suivant:

«l'Assemblée appelle la Fédération de Russie à mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu conclu grâce à la médiation de l'UE, notamment et en particulier d'accorder à la Mission de surveillance de l'Union européenne (MSUE) un plein accès à l'intégralité du territoire internationalement reconnu de la Géorgie et d'œuvrer en faveur d'une nouvelle forme de maintien de la paix à caractère international.»

Déposé par:

CHUGOSHVILI Tamar, Géorgie, SOC
GOGUADZE Nino, Géorgie, CE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
TSKITISHVILI Dimitri, Géorgie, SOC

1. 2018 - Deuxième partie de session

